

DATE DE CONVOCATION : 13/01/2009
DATE D’AFFICHAGE : 14/01/2009

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11
PRESENTS : 11
VOTANTS : 11

L’an deux mil neuf le mardi 20 janvier à 20 h le conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur CORNÉE Hervé, Maire.

Etaient présents : MM BODIN Jean-Pierre et ROCHER Marc, MME HEMON Céline, M LUTELLIER Sylvain, MMES DEROUIN Brigitte et BOISARD Véronique, MM VERON John, ROCHER Jean-Luc, MARTIN Stéphane et HERMAGNE Christophe.

Etaient absents excusés :

Etait absent non excusé :

Formant la majorité des membres en exercice, Mme DEROUIN Brigitte a été élu secrétaire

Monsieur Le Maire propose d’ajouter à l’ordre du jour :

- Délibération pour choisir un Coordinateur de contrôle et de sécurité pour la construction de la cantine/garderie
-

Bassin de l’Oudon :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que le Syndicat de Bassin de l’Oudon a transféré son siège social de la Mairie au CENTRE ADMINISTRATIF INTERCOMMUNAL ZA de Villeneuve Rue de Buchenberg 53400 CRAON et sollicite l’avis de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE le transfert de siège social.

Projet cantine/garderie :

Le permis de construire est accordé.

Pour être en conformité avec la légalité il convient de missionner un bureau pour le contrôle de la construction et pour la mission de sécurité du chantier.

Des devis ont été demandés et proposent les prix suivants

MISSION DE CONTRÔLE		MISSION DE SECURITE	
TECHNIQUE		ESES	PRIX HT
ESES	PRIX HT	APAVE	2 000.00 €
APAVE	2 500.00 €	SOCOTEC	1 485.00 €
SOCOTEC	2 605.00 €	TALVARD	1 853.80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition de l’entreprise SOCOTEC pour les 2 missions de contrôle technique de la construction et de la sécurité et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats

Art de Ville

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que pour le travail paysager et urbanistique avec Madame DION, une commission permanente de 4 ou 5 personnes doit être constituée, plus selon les volets d’autres personnes polyvalentes. Une prochaine réunion est à prévoir pour lancer cette étude.

Après tour de table, font partie de la commission permanente les personnes suivantes :

Hervé CORNÉE, Jean-Pierre BODIN, Marc ROCHER, Céline HÉMON et Brigitte DEROUIN

Une première réunion de lancement est proposée le mardi 3 février à 20 heures en mairie.

DEVELOPPEMENT EOLIEN EN PAYS DE COSSE :

Un dossier de la DRIRE nous informe qu’un projet de création d’une zone de développement de l’éolien sur le territoire de la communauté de communes de la région de Cossé le Vivien est à l’étude, au Nord de Cossé le Vivien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne s’oppose pas au projet mais s’interroge fortement sur la nécessité de la multiplication des sites de productions électriques dans le sud Mayenne ainsi que de l’impact sur le territoire qui va devenir très chargé.

INSTALLATION CLASSEE EARL de la TAFFORIERE :

Une enquête publique d'un mois du 2 février 2009 au 3 mars 2009, est prescrite suite à la demande de l'EARL de la Tafforière en vue d'être autorisée à exploiter un élevage porcin de 55 truies, 410 porcs en engraissement et 180 porcelets en post-sevrage soit 611 animaux équivalents.

Au vu du dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour ce projet.

« FÊTE AU PAYS » :

La Communauté de Communes du Pays de Loiron demande la désignation d'un référent pour l'organisation de la fête au pays qui aura lieu le 19 septembre 2009.

Pas de référent pour notre commune, Monsieur Le Maire laisse jusqu'à la fin de la semaine à un éventuel conseiller de se manifester s'il souhaitait devenir le référent.

En aparté et pour information le Comice Cantonal Agricole aura lieu le 27 juin 2009 à Loiron

T.H.T. :

Au niveau du Poste, seuls 2 ou 3 points ont été obtenus grâce à la convention. C'est décevant face à l'année de travail et de négociation. Le périmètre de 500 mètres depuis l'extérieur du Poste est pris en compte. Pour les champs électriques, ils seront pris en compte quelque soit la distance pour les agriculteurs. La Préfecture a rappelé que c'est un projet d'état et qu'il se fera. Le cabinet italien à nouveau mandaté a redonné les mêmes conclusions. A savoir des nuisances sanitaires sont possibles dans les 100 mètres, mais au-delà il n'y a plus rien.

Monsieur Le Maire, informe les conseillers qu'il a rencontré l'association Beaulieu sous Tension le samedi 17 janvier. Monsieur Martin insiste sur le fait qu'il est nécessaire qu'il y ait plus de relation entre l'association et la municipalité, même s'il n'y a rien de nouveau au dossier afin de ne pas laisser s'installer d'ambiguïté et propose de s'associer à l'AG de l'Association qui est prévue le 19 février à la salle des fêtes. Pour le choix de l'intervenant, il est proposé de contacter M. HALO de DOMLOUP qui pourrait parler de son vécu.

Concernant le PAP, Monsieur Le Maire rappelle que ce sont 229000 Euros qui sont accordés, que cette somme doit être utilisée sur des projets d'intérêts généraux pour la commune (voirie, lagune...) Les dossiers seront à déposer en milieu d'année.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association a présenté une demande de subvention de 1000.00 €. Monsieur Le Maire propose de reporter cette décision à la prochaine séance. En attendant, il est proposé de prendre en charge le verre de l'amitié qui clôturera l'assemblée générale du 19 février 2009. Le Conseil en prend bonne note ainsi que M. HERMAGNE Christophe président de ladite association.

CARRIERE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en attente de la réponse de Madame GOULARD, de la Préfecture qui a adressé le dossier GTM au ministère de l'environnement pour savoir ce que l'on devait répondre à leur demande. Apparemment sans PLU il n'y a pas d'obligation de réponse de notre part contrairement à ce que disait Madame La Préfète qui conseillait de ne pas laisser lettre morte à leur demande.

PROCHAINE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL LE 24 FEVRIER 2009 A 20 H.